



Mesdames et Monsieur les membres de la CAPA

- Crise sanitaire et reprise

Nous sommes réunis dans le contexte très particulier du déconfinement. Nous commencerons par remercier les services du rectorat pour la tenue en distanciel de cette CAPA.

Il est important que les services du ministère se rendent pleinement compte de la charge de travail qui a pesé sur les enseignants pendant cette période de confinement et la fatigue accumulée à ce jour par l'ensemble des personnels. Ceux-ci ont démontré une exceptionnelle adaptation avec la mise en place de la continuité pédagogique, le maintien à la fois du distanciel et la reprise en présentiel. Mais cela s'est fait en empiétant largement sur la vie personnelle de tous, avec les moyens techniques et donc financiers de chacun ; le tout sous le joug des injonctions fréquentes de monsieur le Ministre via les médias, souvent déconnectées des réalités du terrain. Nous regrettons également que le discours bienveillant tenu dans les instances locales ne soit pas toujours celui retenu sur le terrain.

- Loi fonction publique

Difficile également de ne pas revenir sur la loi de Transformation de la Fonction publique alors que cette CAPA est la dernière à traiter des promotions à la hors-classe des certifiés. Nous réitérons ici notre opposition à la loi de la Transformation de la Fonction publique. Celle-ci n'est ni dans l'intérêt des personnels ni dans celui des services. En entravant la transparence des actes de gestion, elle suscite, en effet, de nombreuses interrogations de la part de nos collègues, voire une hausse de recours, qui alourdiront et alourdiront déjà la charge de travail des services.

En cette période d'affichage des barèmes, notre crainte sur la transparence et l'équité de traitement des dossiers persiste. Notre alerte en intersyndicale sur les modifications inattendues des règles du mouvement en témoigne.

Concernant l'ordre du jour conséquent de cette CAPA.

Avancement accéléré aux échelons 7 et 9

Cette année encore, nous dénonçons la corrélation entre évaluation et avancement, pleinement visible pour l'avancement au 9^e échelon. Cette corrélation n'est en aucun cas prévue dans les textes du PPCR mais malheureusement induite par un contingentement dangereux. La quasi-totalité des 30% des collègues qui bénéficient d'un boost d'un an ont eu un avis "Excellent". Nous nous questionnons de nouveau sur l'appréciation de Mme la Rectrice : n'est-elle pas un outil de classement des collègues ?

Pour le SE-Unsa, cela continue à être à la fois incompréhensible, inacceptable et lourd de conséquences, car cette logique ternit le système de progression né du PPCR, plus favorable aux collègues que l'avancement ancienne formule dont nous n'avons pas oublié les travers.

On s'écarte de fait totalement de l'esprit de ces nouvelles modalités d'évaluation.

Pour le SE-Unsa, la solution est simple. Si un enseignant est excellent : il ne faut pas se priver de le lui signifier clairement ! Cette CAPA pourrait jouer son rôle en suivant des règles précises, voire en débattant de cas spécifiques.

La reconnaissance de l'investissement et du travail, l'existence de règles d'avancement claires et explicites, la transparence et l'équité dans les opérations de carrière garanties par le rôle des représentants des personnels sont plus que jamais essentielles, car il y a tout à perdre à répandre l'incompréhension.

Promotion à la hors-classe

Nous remercions les services pour la qualité des documents fournis cette année. Nous accueillons favorablement le principe de propositions de promotion des collègues retraitables, même hors barème. Toutefois les critères de sortie de tableau de promotion devraient être plus explicites et, même si cela relève d'un cadrage national, une bonification pour les collègues retraitables instaurée. Nous persistons dans notre demande de prise en compte de l'ancienneté générale de service et non de l'ancienneté de grade comme premier critère discriminant. A l'heure où la mobilité professionnelle devrait être valorisée, il nous paraît indispensable de la traduire en actes concrets dans l'évolution et la promotion de carrière.

Nous maintenons le souhait que les appréciations posées parfois arbitrairement en 2018 sans rendez-vous de carrière soient révisables.

Nous nous interrogeons également sur les oppositions de promotion de grade alors que certains collègues ont par exemple un avis recteur "Très satisfaisant".

Enfin, nous souhaitons que soit actée une liste complémentaire dans l'éventualité notamment de départ en retraite ou de démission annoncés tardivement.

PACD, PALD

Nous déplorons cette année l'absence de GT traitant des PACD et PALD. De plus, la communication tardive des documents à la veille de la CAPA nous contraint dans nos missions d'élus. Enfin, nous souhaitons attirer l'attention des services sur les modalités de communication aux collègues : derrière une ligne de tableau, derrière un code, derrière un nom, il y a une personne et une personne en situation de fragilité. Or les retours aux collègues sur "la commission", dont les représentants du personnel ont été écartés, manquent parfois cruellement de bienveillance et fragilisent encore ces collègues.

Nous demandons une communication personnalisée et argumentée en cas d'avis défavorable ou de position sur liste d'attente et l'affichage lisible d'un interlocuteur dédié.

Congé formation

Le SE-Unsa reste favorable à un usage parcimonieux de la bonification RH pour l'octroi des congés formation mais lorsque des collègues souhaitent user de leur droit pour une mobilité professionnelle, nous n'acceptons pas l'incohérence qu'il existe entre l'écoute, la bienveillance et les espoirs donnés lors des entretiens avec les conseillers RHP et les restrictions d'octroi de priorités RH. Nous sommes favorables à la prise en compte de l'humain mais regrettons le hiatus entre le possible et le réalisable, laissant des collègues face à des espoirs de mobilité déçus.

Contestation de refus de temps partiel

Nous nous étonnons de l'absence de recours suite à des refus de temps partiel. Faut-il s'inquiéter d'une mauvaise communication des modalités de recours ou se réjouir d'un taux de satisfaction très important des demandes ?

Pour le SE-Unsa :
Julien Joly
Sophie Desciaux



enseignants de l'Unsa - Grenoble